



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 septembre 2021 — N° 207

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à la famille Duguay, fondatrice de l'entreprise Duguay Sports Excellence.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de remercier les entreprises et les commerçants de la circonscription de Sainte-Rose pour leurs efforts et leur collaboration pendant la pandémie de COVID-19.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr James Hasegawa pour sa contribution à la communauté de Beaconsfield.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter la Microbrasserie La Souche inc., primée aux World Beer Awards.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Grande Terrebbonnienne Micheline Mathieu.

22 septembre 2021

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de saluer le travail et les efforts de l'entreprise Canadian Electrolytic Zinc Limited et de ses partenaires pour la mise en place d'une clinique de vaccination contre la COVID-19.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner la contribution de MM. Christian Parent et Gilbert Pilote à l'aménagement du parc régional Montagne du Diable.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. James Ritchie, ex-membre des Listuguj Rangers.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le succès du Tour du silence du Suroît.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de saluer le travail des agriculteurs et des agricultrices.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

22 septembre 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 du Conseil interprofessionnel du Québec;
(Dépôt n° 2765-20210922)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Office des professions du Québec.
(Dépôt n° 2766-20210922)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activité 2021 de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021;
(Dépôt n° 2767-20210922)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère des Finances.
(Dépôt n° 2768-20210922)

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine;
(Dépôt n° 2769-20210922)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre universitaire de santé McGill;
(Dépôt n° 2770-20210922)

22 septembre 2021

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

(Dépôt n° 2771-20210922)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

(Dépôt n° 2772-20210922)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 238 concernant la mise en place d'une mesure au bénéfice des personnes souffrant de la maladie coeliaque, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 mai 2021 par M. LeBel (Rimouski).

(Dépôt n° 2773-20210922)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 15, 16 et 21 septembre 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2774-20210922)

22 septembre 2021

Dépôts de pétitions

Mme Hivon (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 836 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité garantie aux services éducatifs à la petite enfance et la valorisation de la profession d'intervenante en petite enfance.

(Dépôt n° 2775-20210922)

M. Roy (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 511 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un moratoire sur les coupes forestières sur le territoire de la Zec des Anses.

(Dépôt n° 2776-20210922)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Rock Demers, reconnu comme l'un des plus talentueux cinéastes et producteurs de films pour enfants au Québec;

22 septembre 2021

QU'elle souligne le legs que constitue la série de films de Rock Demers intitulée Contes pour tous, qui comprend des films tels que Bach et Bottine et La Guerre des tuques;

QU'elle reconnaisse son rôle déterminant pour favoriser un plus grand accès des jeunes à la culture, et pour offrir un cinéma jeunesse qui transcende les générations et les frontières internationales;

QU'elle rappelle que Rock Demers était récipiendaire du Prix Albert-Tessier des Prix du Québec, la plus haute distinction de l'État québécois récompensant une carrière en cinéma, et qu'il était également Compagnon de l'Ordre du Canada et Chevalier des Arts et des lettres de France;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs à la grandeur du Québec;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1168** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

22 septembre 2021

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les manifestations tenues devant les centres de vaccination, les hôpitaux et les écoles; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Derraji (Nelligan), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à déposer un projet de loi pour encadrer la protection des stagiaires d'ici le début de la prochaine période de travaux, en février 2022.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1169** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

22 septembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la réélection le 20 septembre dernier d'un gouvernement canadien centralisateur;

QU'elle souligne que le gouvernement du Canada n'administre aucun CHSLD ni centre d'hébergement pour aînés au Québec et n'a donc aucune expertise en la matière;

QU'elle condamne la volonté du gouvernement du Canada d'imposer des normes canadiennes dans les CHSLD et les centres d'hébergement pour aînés, un champ de compétence exclusif au Québec;

QU'elle exige du gouvernement fédéral de s'engager à ne pas imposer de normes canadiennes dans les CHSLD et les centres d'hébergement pour aînés.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1170 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

22 septembre 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.
-

22 septembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 20, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 21 septembre 2021, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12h 05.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

22 septembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1171** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 92 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 92 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1172** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À 12 h 07, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

22 septembre 2021

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme qu'aucun projet d'exploitation et de transport d'hydrocarbure n'a obtenu l'acceptabilité sociale au Québec ;

QU'elle exprime ses inquiétudes de voir l'augmentation de la production pétrolière et gazière de l'Ouest canadien venir miner les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques ;

QUE l'Assemblée nationale exige du nouveau gouvernement canadien qu'il interrompe toute subvention aux entreprises pétrolières et gazières avec l'argent des Québécois et Québécoises.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 46 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 53 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de deux minutes par députés. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

22 septembre 2021

À la fin de son intervention, Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, propose :

QUE la motion de la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, au début du libellé, l'alinéa suivant :

« QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'il n'y a présentement aucun projet d'exploitation ou d'exploration d'hydrocarbures à l'étude au Québec »;

Remplacer le 2^e alinéa par le suivant :

« QU'elle constate que l'acceptabilité sociale n'a pas été démontrée au Québec pour de nouveaux projets d'exploitation ou d'exploration pétroliers ou gaziers »;

Au 3^e alinéa, changer les mots « venir miner » par « interférer avec »;

Au dernier alinéa, remplacer les mots « exige du » par « demande au », « qu'il interrompe » par « de réduire en vue d'éliminer rapidement », ajouter les mots « et aide financière » après le mot « subvention » et éliminer les mots « avec l'argent des Québécois et Québécoises ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'il n'y a présentement aucun projet d'exploitation ou d'exploration d'hydrocarbures à l'étude au Québec;

QU'elle constate que l'acceptabilité sociale n'a pas été démontrée au Québec pour de nouveaux projets d'exploitation ou d'exploration pétroliers ou gaziers;

22 septembre 2021

QU'elle exprime ses inquiétudes de voir l'augmentation de la production pétrolière et gazière de l'Ouest canadien interférer avec les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques;

QUE l'Assemblée nationale demande au nouveau gouvernement canadien de réduire en vue d'éliminer rapidement toute subvention et aide financière aux entreprises pétrolières et gazières.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et sur la motion d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE la motion de la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, après le second alinéa, l'alinéa suivant :

« QU'elle adopte le principe du projet de loi n° 391 - Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière; »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme qu'aucun projet d'exploitation et de transport d'hydrocarbure n'a obtenu l'acceptabilité sociale au Québec ;

QU'elle exprime ses inquiétudes de voir l'augmentation de la production pétrolière et gazière de l'Ouest canadien venir miner les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques ;

22 septembre 2021

« QU'elle adopte le principe du projet de loi n° 391 - Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière; »

QUE l'Assemblée nationale exige du nouveau gouvernement canadien qu'il interrompe toute subvention aux entreprises pétrolières et gazières avec l'argent des Québécois et Québécoises.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et sur les motions d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, et de M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) accepte la proposition d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, et refuse la proposition d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière).

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne; à 17 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 04.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

22 septembre 2021

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1173** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) telle qu'amendée par le vote précédent ; conformément à la motion adopté le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion telle qu'amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1174** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 septembre 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1175** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À 17 h 10, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 septembre 2021, à 9 h 40.

22 septembre 2021

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 22 septembre, à 15 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Caire, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 64 Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

22 septembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications :

(Vote n° 1168)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

22 septembre 2021

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 1169)

(Identique au vote n° 1168)

Sur la motion de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 1170)

(Identique au vote n° 1168)

22 septembre 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 1171)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	

22 septembre 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1172)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

22 septembre 2021

Sur la motion d'amendement de Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne:

(Vote n° 1173)

(Identique au vote n° 1172)

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), telle qu'amendée :

(Vote n° 1174)

(Identique au vote n° 1172)

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement:

(Vote n° 1175)

(Identique au vote n° 1172)
